

3.3 Physique

Le département de Physique propose 4 choix de branches complémentaires. Deux à 30 crédits ECTS (PHYS1, PHYS2) et deux à 60 crédits ECTS (PHYS3, PHYS4). Le choix d'une branche complémentaire implique certaines connaissances qui ne sont pas apportées par les unités d'enseignement obligatoires. Il est donc important de bien se renseigner sur les prérequis.

Les unités d'enseignement des branches complémentaires sont distribuées dans un ordre approprié à la branche principale physique. Toutefois, en respectant l'ordre chronologique, l'étudiant-e a la possibilité de les répartir différemment dans le temps suivant ses disponibilités.

3.3.1 Unités d'enseignement

3.3.1.1 Unités d'enseignement de la branche complémentaire PHYS1 à 30 ECTS

[Version 2022, paquet de validation : PV-SPH.0000040 / OP-SPH.0000025]

La branche complémentaire PHYS1 s'adresse aux étudiant-e-s qui ne suivent pas la *Physique propédeutique*, mais souhaitent néanmoins acquérir une formation élémentaire en physique.

Prérequis : Avoir suivi ou suivre les cours de *Mathématiques propédeutiques*.

Semestre 1 (automne)

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
SPH.01102	Physique I (cours et exercices)	84	7
SPH.01005	Physique I 2H (travaux pratiques pour débutant-e-s)	24	2
			9

Semestre 2 (printemps)

SPH.01202	Physique II (cours et exercices)	84	7
SPH.01006	Physique II 2E (travaux pratiques pour débutant-e-s)	24	2
			9

Semestre 3 (automne)

SPH.02101	Physique moderne (cours et exercices)	84	7
SPH.02005	Physique 5H A (travaux pratiques pour avancé-e-s)	70	5
			12